



# Assemblée générale

Soixante-sixième session

Documents officiels

## Première Commission

2<sup>e</sup> séance

Vendredi 30 septembre 2011, à 15 heures  
New York

*Président* : M. Viinanen ..... (Finlande)

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

### Organisation des travaux

**Le Président** (*parle en anglais*) : Dans le souci de gagner du temps, j'ai l'intention de commencer les séances à l'heure. J'espère que tous les membres de la Commission se montreront respectueux de leurs collègues en faisant preuve de ponctualité, de façon que nous puissions toujours commencer rapidement nos travaux. Tel est mon objectif. Faisons en sorte de nous y conformer.

Notre débat aujourd'hui porte sur l'organisation de nos travaux au cours de la présente session, comme il est indiqué dans le projet de programme de travail et de calendrier, qui figure dans le document A/65/418.

Tout d'abord, je tiens à adresser mes chaleureuses félicitations à toutes les délégations qui participeront cette année aux travaux de la Première Commission. Je me réjouis par avance de travailler en étroite coopération avec chacun ici dans les semaines à venir. Comme les années précédentes, nous avons un ordre du jour chargé, mais je suis convaincu que nous avons la volonté nécessaire pour remplir notre tâche de façon coopérative, efficace et rapide.

Avec le soutien actif des membres, la présidence et le Bureau sont résolus à mener à bien les travaux de la Commission. Il convient de souligner à ce propos que nous dépendrons beaucoup de l'esprit de

coopération et de souplesse habituel de la Commission. La présidence compte également sur les conseils et l'appui de l'ensemble des membres du Bureau : les trois Vice-Présidents – M. Amr Aljowaily, de l'Égypte; M. Mohammad AlMutairi, du Koweït; et M<sup>me</sup> Ayesha Borland, du Belize – et le Rapporteur, M. Archil Ghoghechkori, de la Géorgie. Je suis certain que la Commission saura tirer le meilleur profit de leur sagesse et de leurs connaissances en matière de désarmement.

Je ne doute pas que la Commission bénéficiera à nouveau du soutien le plus large possible de la part du Bureau des affaires de désarmement et du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, dirigés respectivement par M. Sergio Duarte et M. Shaaban Muhammad Shaaban.

J'en viens maintenant à la tâche principale de la présente séance, à savoir l'organisation des travaux de la Commission pour la soixante-sixième session. Dans le cadre de l'examen du programme de travail de la Commission à la présente session, j'attire tout d'abord l'attention sur le document A/C.1/66/1, qui contient une lettre datée du 16 septembre 2011, que m'a adressée le Président de l'Assemblée générale. Dans cette lettre, il appelle l'attention sur les décisions prises par l'Assemblée générale à sa 2<sup>e</sup> séance plénière concernant les questions renvoyées à la Première Commission. À cette séance, l'Assemblée générale avait décidé de confier pour examen à la Première

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Commission, durant la présente session, 20 points de l'ordre du jour, les points 87 à 106, relatifs au désarmement et à la sécurité internationale.

Avant d'aborder plus en détail le programme de travail et le calendrier pour les délibérations de cette année, qui figurent dans le document [A/65/418](#), je rappelle aux membres que l'Assemblée générale les ont adoptés le 8 décembre 2010, dans le cadre de son examen du point relatif à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (voir [A/65/PV.60](#)).

Le programme de travail et le calendrier lui-même ont été élaborés conformément à la pratique établie et en tenant compte d'un certain nombre d'initiatives prises ces dernières années, notamment par l'Assemblée générale dans sa décision 52/416 B, sur la rationalisation des travaux de la Première Commission. À cet égard, j'ai également tenu compte du paragraphe 36 de l'annexe à la résolution 51/241, qui se lit comme suit :

« La Première Commission et la Quatrième Commission ne siégeront pas en même temps; elles pourront envisager de se réunir l'une à la suite de l'autre durant la session ordinaire de l'Assemblée générale. »

Toutefois, les membres ont pu remarquer dans le document [A/65/418](#) que le lundi 17 octobre, les séances du matin et de l'après-midi étaient programmées pour la Première Commission. Cela est conforme à l'accord conclu entre les Présidents de la Première et de la Quatrième Commissions.

Cette année, la Première Commission commencera ses travaux de fond le lundi 3 octobre 2011, consacra 24 séances à l'examen des points de l'ordre du jour que l'Assemblée générale lui a confiés et achèvera ses travaux conformément aux recommandations du Bureau. La Commission devra également examiner son programme de travail pour la session de 2012 et se prononcer sur la question au titre du point 121 de l'ordre du jour relatif à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Comme les membres le savent, le point 135, sur la planification des programmes, a été confié à toutes les grandes commissions et à la plénière de l'Assemblée générale afin d'élargir le débat sur les rapports d'évaluation, de planification, d'établissement des budgets et de suivi. La Commission y reviendra si l'Assemblée générale renvoie un rapport sur cette question à notre commission.

Il convient de noter que pendant la session précédente, la Première Commission a tenu 23 séances pendant lesquelles elle a examiné 18 questions à son ordre du jour relatives au désarmement. Je ne doute pas qu'avec la pleine coopération de chacun, nous soyons en mesure d'accomplir notre tâche dans les délais impartis. Plusieurs des délégations que j'ai rencontrées à Genève, à la fin du mois d'août, ont suggéré que nous fassions en sorte d'achever nos travaux dans le courant du mois d'octobre. Nous verrons s'il nous est possible d'y parvenir.

À l'instar des sessions précédentes, l'examen des points confiés à la Première Commission s'effectuera en trois phases, comme l'indiquent le programme de travail et le calendrier proposés. La première phase, à savoir le débat général sur toutes les questions de l'ordre du jour, se tiendra du 3 au 11 octobre et occupera sept séances. La deuxième phase, à savoir le débat thématique sur des questions spécifiques, couvrira la période du 12 au 24 octobre, tandis que la troisième phase, à savoir les décisions sur les projets de résolution, s'étendra du 25 octobre au 1<sup>er</sup> novembre.

Une liste évolutive des orateurs pour la phase du débat général est déjà ouverte. Je sais qu'un grand nombre de délégations s'y sont inscrites. J'invite les délégations qui souhaitent s'exprimer et qui ne sont pas encore inscrites à le faire le plus tôt possible. J'ai l'intention de clore la liste des orateurs pour le débat général le mardi 4 octobre, à 18 heures.

Je rappelle aux délégations souhaitant s'inscrire sur la liste des orateurs qu'une liste évolutive signifie que les délégations doivent se tenir prêtes à intervenir, même une séance plus tôt qu'elles ne l'avaient initialement prévu.

Afin de veiller à une utilisation optimale des ressources qui nous sont allouées, je demande aux délégations de bien vouloir limiter la durée de leur intervention à 10 minutes si elles interviennent en leur nom propre et à 15 minutes si elles le font au nom de plusieurs délégations.

À cet égard, j'ai l'intention d'introduire l'usage d'un système de décompte du temps de parole, pour cette première phase de nos travaux. J'invite les délégations dont les interventions sont plus longues à présenter une version abrégée de leur déclaration et à fournir l'intégralité de leur texte sous forme écrite pour qu'il soit mis en ligne sur le site Web Quickfirst de la Première Commission. J'espère que toutes les délégations connaissent la procédure pour accéder à ce

site Web. Celles qui auraient besoin d'aide sont priées de prendre contact avec le Secrétaire adjoint de la Première Commission, M. Sergei Cherniavsky.

Comme je l'ai indiqué précédemment, la deuxième phase des travaux de la Commission consistera en un débat thématique structuré consacré aux points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale ainsi qu'à la présentation et l'examen de tous les projets de résolution et de décision soumis au titre de ces points. Pour toute information préliminaire à l'intention des délégations, un calendrier indicatif, fondé sur la pratique établie de la Commission pour cette phase des travaux, a été communiqué à toutes les délégations dans le document [A/C.1/66/CRP.1](#), qui a été également mis en ligne sur QuickFirst.

En temps utile, je fournirai des explications plus détaillées sur la façon dont la Commission procédera pendant cette phase. Qu'il suffise pour le moment de noter que cette phase couvrira la période du mercredi 12 octobre au lundi 24 octobre et que 10 séances y seront consacrées. Dans le cas où nous aurions terminé le débat général avant la date prévue, c'est-à-dire avant le mardi 11 octobre, la Commission déciderait soit d'entamer immédiatement le débat thématique, soit de s'en tenir au calendrier initial.

Comme l'indique le document CRP.1, c'est au cours de cette deuxième phase thématique qu'il a été prévu de procéder à un échange de vues avec le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement et avec d'autres hauts fonctionnaires sur la situation actuelle dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement et du rôle des organisations internationales compétentes. Plusieurs orateurs invités ont été conviés à participer à cet échange de vues.

Comme les années précédentes, les séances consacrées au débat thématique seront divisées en deux parties. La première partie commencera sur le mode officiel avec un groupe ou un orateur invité. Elle sera suivie d'une séance officieuse de questions-réponses. La deuxième partie officielle sera consacrée aux interventions des délégations sur les questions à l'examen, ainsi qu'à la présentation des projets de résolution.

De même, conformément à la pratique établie, la Commission délibérera sur un mode officieux lorsqu'elle examinera les questions portant sur la suite donnée aux résolutions et aux décisions adoptées par la Commission à sa précédente session et à la

présentation des rapports, de même que les tables rondes sur le désarmement régional et la sécurité, la table ronde sur le mécanisme de désarmement et la séance à laquelle participeront des organisations non gouvernementales.

Afin de faciliter les travaux de la Commission, de prévoir des délais suffisants pour les délégations aux fins de consultations et de faire en sorte que le Secrétariat dispose du temps nécessaire pour permettre le traitement des projets de résolution dans toutes les langues officielles, je propose, en accord avec le Bureau, de fixer la date limite pour le dépôt des projets de résolution et de décision au jeudi 13 octobre à midi. Cette date limite est nécessaire pour permettre que tous les projets de résolution soient à la disposition des délégations dès que possible dans toutes les langues officielles. J'en appelle donc à toutes les délégations pour qu'elles respectent strictement la date limite pour le dépôt des projets, à savoir le jeudi 13 octobre.

Si possible, j'encourage les délégations à déposer leurs projets de résolution et de décision avant cette date limite afin de permettre aux délégations d'obtenir auprès de leurs capitales les instructions nécessaires et d'engager les consultations qui s'imposent afin que le texte finalement adopté reflète le niveau le plus élevé d'accord.

Le dépôt rapide des projets de résolution et de décision permettrait également aux délégations de faire des commentaires à leur sujet durant la deuxième phase. Il importe, en particulier, que les délégations déposent dès que possible les projets de résolution qui pourraient avoir des incidences sur le budget-programme afin de donner au Secrétariat suffisamment de temps pour faire les déclarations nécessaires reflétant ces incidences.

En outre, je rappelle aux délégations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et la Cinquième Commission doivent également disposer de suffisamment de temps pour examiner les incidences d'un projet de résolution sur le budget-programme avant que l'Assemblée générale ne se prononce sur ce projet.

À cet égard, j'appelle l'attention des délégations sur la directive du Bureau de l'Assemblée figurant dans son rapport à l'Assemblée générale ([A/66/250](#)). Aux paragraphes 43 et 44 de ce rapport, le Bureau rappelle la résolution 45/248 B sur les procédures à suivre pour les questions administratives et budgétaires, en réaffirmant notamment que la

Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions à laquelle il incombe le soin des questions administratives et budgétaires et en réaffirmant également le rôle du CCQAB à cet égard.

Le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur les vues exprimées par le CCQAB concernant l'utilisation de l'expression « dans la limite des ressources disponibles » telle qu'elle figure dans le document A/54/7. En conséquence, je demanderai aux délégations de bien vouloir éviter d'utiliser l'expression « dans la limite des ressources existantes » dans les projets de résolution ou de décision de la Première Commission.

Enfin, la troisième et dernière phase des travaux de la Commission, à savoir les décisions relatives à tous les projets de résolution et de décision, se déroulera du mardi 25 octobre au mardi 1<sup>er</sup> novembre. Six séances sont prévues à cet effet. Cependant, notre objectif est d'achever cette phase des travaux de la Commission d'ici au lundi 31 octobre, voire plus tôt. L'année dernière, la Commission a, au cours de cette dernière phase, consacré 5 séances à l'adoption de 55 projets de résolution et 3 projets de décision. Je demande donc instamment à toutes les délégations d'en prendre note. Je compte sur la pleine coopération de la Commission afin que nous puissions nous prononcer sur l'ensemble des projets de résolution et de décision en temps voulu, en particulier sur les projets qui ont des incidences financières sur le budget-programme.

J'ai l'intention de conserver la même procédure de vote que les années précédentes, qui consiste à regrouper les projets de résolution par catégories, sur la base des sept catégories convenues énumérées dans la lettre du 5 novembre 2004 que le Président de la Première Commission a adressée au Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session, conformément au paragraphe 3 de l'annexe C de la résolution 58/316 relative aux nouvelles mesures pour la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Ces catégories sont les suivantes : armes nucléaires; autres armes de destruction massive, espace extra-atmosphérique (aspects du désarmement), armes classiques, désarmement et sécurité sur le plan régional, autres mesures de désarmement et sécurité internationale et mécanisme de désarmement. Je fournirai à la Commission des informations intéressantes particulièrement cette phase finale de nos travaux lorsque nous approcherons de la date prévue.

Après cette introduction, et compte tenu du fait que le programme a déjà été officiellement adopté et qu'aucun changement n'y a été apporté, puis-je considérer que la Commission prend note du programme de travail et du calendrier figurant dans le document A/65/418?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'appelle l'attention des délégations sur les règles et recommandations pertinentes de l'Assemblée générale concernant les travaux des grandes commissions, notamment celles qui figurent dans la décision 34/401, et plus particulièrement les dispositions ayant trait aux explications de vote, aux droits de réponse et aux questions budgétaires et financières. J'ai l'intention de les appliquer, avec la coopération et l'aide de tous les membres de la Première Commission.

Afin d'utiliser au mieux le temps et les services mis à la disposition de la Première Commission, je compte, avec la pleine coopération de la Commission, commencer nos séances ponctuellement à 10 heures et 15 heures et les terminer à 13 heures et 18 heures respectivement.

Je voudrais également appeler l'attention de la Commission sur le point 5 de l'ordre du jour dans le document A/66/250 intitulé « Élection des bureaux des grandes commissions » ainsi que sur l'article 99 a) du Règlement intérieur de l'Assemblée tel qu'amendé par la résolution 56/509 du 10 juillet 2002, et qui se lit comme suit :

« Toutes les grandes commissions élisent un président trois mois au moins avant l'ouverture de la session. L'élection des autres membres du Bureau prévue à l'article 103 a lieu au plus tard avant la fin de la première semaine de la session. »

Au regard de ce qui précède, je propose que la Première Commission examine cette question en mai ou juin 2012, soit environ trois mois avant l'ouverture de la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission souhaite agir de la sorte.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : En ce qui concerne la présentation des projets de résolution, nous continuerons de présenter les projets sous forme

électronique, comme il en a été décidé à la soixante-troisième session. Le Secrétariat donnera plus de détails dans une séance technique d'information à l'issue de la présente séance. J'encourage toutes les délégations à rester dans cette salle afin d'obtenir l'information nécessaire.

À cet égard, il convient de noter que nous assistons à un changement radical de modèle s'agissant de la distribution sous forme de papier des documents des Nations Unies. À tous les niveaux, la publication des documents des Nations Unies s'effectue de plus en plus par voie électronique, ce qui les rend facilement accessibles aux représentants par le biais de l'Internet au sein des missions permanentes et dans les salles de conférence. Profitant de la facilité, de l'accès rapide et du faible coût de ce système, un certain nombre de commissions des Nations Unies ont déjà opté définitivement pour le fonctionnement sans papier.

Bien que nous soyons encore loin du fonctionnement sans papier, je prie instamment la Commission de s'employer à travailler autant que possible en mode électronique en ne demandant pas au Secrétariat d'accumuler les documents dans la salle de conférence dans les différentes langues mais en demandant plutôt des copies de la documentation nécessaire dans une langue particulière et sur une base individuelle.

À cet égard, je recommande que la Commission ne fasse pas circuler de la documentation dans la salle de conférence mais qu'elle la reçoive sous forme électronique via le site de l'ONU et ses moteurs de recherche. Les délégations continueront de bénéficier d'un service individuel, si elles le souhaitent, en s'adressant au service d'impression à la demande. Une autre source fiable peut être le site Web QuickFirst de la Première Commission, où l'on peut facilement et rapidement accéder à tous les documents en anglais grâce aux moteurs de recherche du site. En agissant de la sorte, nous contribuerons à une écologisation de l'ONU et à la préservation de ses ressources. Toutes les questions sur ce sujet devront être adressées à M. Sergei Cherniavsky.

Si je n'entends pas d'objection, puis-je considérer que la Commission souhaite adopter cette recommandation?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*): J'appelle l'attention sur une communication que j'ai faite hier,

jeudi 29 septembre, et qui a été transmise par voie électronique. Si des membres n'ont pas eu copie de cette communication, ils pourront en trouver un exemplaire ici sur un support papier, même si cela contredit les propos que je viens de tenir.

Dans cette lettre, je propose un changement concernant les modalités de participation des organisations non gouvernementales (ONG) afin qu'elles puissent intervenir durant la phase officielle des séances sur les différents points abordés pendant le débat thématique. Comme je l'indique dans cette lettre, ce changement permettrait d'assurer que les interventions soient à la fois opportunes et appropriées au point en discussion. Cela faciliterait également un échange de vues interactif entre les ONG et les États Membres.

Ces brèves observations étant faites et étant entendu que les membres ont pris connaissance de cette lettre, je vais donner la parole aux délégations qui souhaiteraient faire des commentaires ou des observations préliminaires sur ces propositions.

**M. Cassidy** (Indonésie) (*parle en anglais*): Puisque j'interviens pour la première fois devant la Commission, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence.

En premier lieu, je tiens à vous remercier pour votre lettre datée du 29 septembre dans laquelle vous proposez de changer le mécanisme régissant la participation des organisations non gouvernementales (ONG). Nous avons débattu de cette question au sein du groupe du Mouvement des pays non alignés et souhaitons vous dire que le Mouvement se félicite de la participation des ONG.

Toutefois, je tiens à souligner que les communications et l'information adressées par voie électronique devraient l'être aussi de façon plus officielle, car certains États au sein du Mouvement des pays non alignés ne reçoivent pas les communications de façon informelle. Cela a également des conséquences sur la réponse en temps opportun du groupe à votre proposition sur ce sujet. Dans ces conditions, je propose que la Présidence poursuive ses consultations en Première Commission sur la question de la participation des ONG dans les jours à venir. Je rappelle que la Première Commission est un organe intergouvernemental qui dépend des États Membres. Avec ces deux questions en tant que cadre de référence,

nous proposons que vous poursuiviez vos consultations sur ce sujet dans les jours à venir.

**M. Moktefi** (Algérie) : Puisque j'interviens pour la première fois devant la Commission, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser mes sincères félicitations pour votre élection à la Présidence de la Commission à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale. Je remercie les autres membres du Bureau. Au nom de la délégation algérienne, je vous assure que le Bureau bénéficiera du plein appui de ma délégation.

Avant d'aborder la question de la participation des organisations non gouvernementales (ONG), et sans remettre en question la décision que vous avez prise concernant la documentation, je voudrais rappeler à la Commission que, dans le cadre de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, la position du Mouvement des pays non alignés est que les documents écrits sont toujours des supports importants pour le travail des délégations. Il n'est donc pas question de remettre en cause le fait que le Secrétariat doit fournir tous les documents nécessaires à la demande des délégations. Je ne m'attarderai pas davantage sur cette question.

En outre, en ce qui concerne ce que vient de dire le représentant de l'Indonésie, ma délégation voudrait préciser sa position s'agissant de la participation des ONG aux travaux de la Première Commission.

Il existe depuis de nombreuses années un arrangement en vertu duquel les ONG disposent d'une demi-journée pour faire des déclarations. Nous estimons que cet arrangement est toujours valable et qu'il y a lieu de le préserver. Cela ne signifie pas que nous sous-estimons le rôle ou la contribution des ONG au débat sur les questions relatives aux armements. Bien au contraire, nous nous en félicitons et apprécions leurs contributions.

Mais cette question est extrêmement importante et cruciale. En effet, la Première Commission est un organe qui relève de l'Assemblée générale, un organe intergouvernemental. Comme il y a interaction entre les États Membres, il est important de ne pas perturber le débat entre les États Membres. Par conséquent, offrir aux ONG la possibilité d'intervenir quotidiennement dans les débats de la Commission pourrait constituer un précédent inapproprié. Cela pourrait même dépasser le cadre de la Première Commission et devenir une référence, un exemple pour d'autres commissions. Si tel était le cas, je ne pense pas que la Commission serait

en position ou compétente pour prendre une décision sur cette question.

Cela remettrait en cause également le Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Comme nous le savons, la participation aux organes de l'Assemblée générale exige que soit communiquée la composition des délégations ainsi que les lettres d'accréditation, etc. Ces conditions ne sont pas applicables aux ONG. Comment pouvons-nous leur donner un droit de participation si elles ne sont pas soumises aux mêmes règles?

Autre élément à prendre en considération : les ONG disposent actuellement de toutes les opportunités pour apporter leur contribution. Elles assistent aux réunions publiques, interagissent directement avec les délégations et ont la possibilité d'organiser des événements en parallèle, ainsi que celle de distribuer des documents en salle. Elles ont donc toute latitude d'apporter publiquement leur contribution. On ne voit donc pas pourquoi nous devrions ajouter leur participation directe et quotidienne aux débats.

Se pose également la question du procès-verbal des séances. Il s'agit de séances publiques, officielles. Les procès-verbaux de ces séances devraient-ils prendre en charge également les communications des ONG? Cela soulève de nombreuses questions, et il y a lieu de trouver des réponses appropriées avant de prendre une quelconque décision à propos de votre proposition, Monsieur le Président.

Telles sont quelques-unes des observations que je souhaitais faire. Je le répète, il y a lieu de préserver les arrangements adoptés antérieurement.

**M. Seifi Pargou** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection, ainsi que nos collègues de l'Égypte, du Koweït, du Belize et de la Géorgie pour leur élection au Bureau de la Première Commission. Soyez assurés, Monsieur le Président, ainsi que nos collègues, du plein appui et de la coopération de ma délégation au cours des séances de la Première Commission cette année. Je suis tout à fait convaincu que, sous votre direction éclairée, la Première Commission sera en mesure de parvenir à des résultats significatifs et satisfaisants dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements.

Je m'associe également à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

La première question que ma délégation souhaite aborder est celle de la primauté du droit et de la transparence maximum dans les travaux de la Première Commission. Je suis certain que sous votre direction, Monsieur le Président, le respect de ces deux principes sera pleinement garanti.

Concernant votre proposition relative à la participation des organisations non gouvernementales (ONG), ma délégation n'a jusqu'ici reçu aucune proposition à sa mission. C'est une des raisons pour lesquelles, à l'instar de mon collègue de l'Algérie, j'aimerais insister sur la proposition du Mouvement des pays non alignés et sa position de principe à cet égard, à savoir que nous devrions recevoir tous les documents sous forme de copie papier. C'est un point.

Certes, la communication électronique peut faciliter notre travail, mais elle n'est pas fiable. Il faut en être bien conscient. Je crois qu'il nous faut, d'une manière ou d'une autre, revenir à la recommandation de la présidence, selon laquelle une décision doit être prise au cours de la présente séance d'organisation des travaux de la Première Commission. Cette question revêt une très grande importance, eu égard à ses incidences sur le travail de la Commission. Nous devons débattre de cette question afin d'en appréhender tous les aspects.

J'aimerais revenir brièvement sur votre proposition concernant la participation des ONG. Ma délégation s'associe à la position du Mouvement des pays non alignés et se félicite du travail et de la participation des ONG aux travaux de la Première Commission. Toutefois, l'idée que vous avancez, Monsieur le Président, à la présente séance, suppose de la part de ma délégation une certaine réflexion et nécessite que nous en référions à notre capitale afin d'obtenir des instructions à ce sujet. C'est pourquoi je propose que la Commission ne prenne pas de décision à ce stade mais garde à l'examen ce point tant que nous n'avons pas reçu d'instructions précises de la part de nos capitales.

**M. Laudi** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Puisque je prends la parole pour la première fois, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à vos fonctions et associer à ces félicitations les autres membres du Bureau. À l'instar des orateurs précédents, je tiens également à vous assurer du plein appui de ma délégation.

À la différence des orateurs précédents, nous sommes très favorables à votre proposition, Monsieur

le Président. Nous l'avons soigneusement étudiée, communiquée à notre capitale et avons reçu des instructions. Je prends la parole pour vous informer, ainsi que la Commission, que nous appuyons entièrement votre proposition. Le moment nous paraît venu d'aller de l'avant. Nous aimerions que votre proposition soit mise en œuvre à la présente session, car elle permet un débat, une discussion et un échange de vues plus réalistes et authentiques, qu'il s'agisse d'un débat informel, avec la communauté des organisations non gouvernementales.

**M. Hallak** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Puisque je prends la parole pour la première fois, qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission à sa soixante-sixième session. Ces félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau pour leur élection.

Tout d'abord, concernant votre proposition relative à la documentation, ma délégation appuie la déclaration faite par le représentant de l'Algérie. C'est une position de principe, un principe clair du Mouvement des pays non alignés concernant la distribution électronique des documents. Comme il n'y a pas consensus, nous préférons que l'on maintienne la distribution des documents au sein de la salle de conférence.

Ma délégation se rallie également aux propos que vient de tenir le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés concernant la participation des organisations non gouvernementales (ONG). Nous apprécions beaucoup le travail accompli par les ONG, en particulier au sein de la Commission. Concernant tout changement proposé dans les méthodes de travail de la Commission, ou dans tout mécanisme de désarmement existant, nous pensons que cette question doit être débattue dans un cadre approprié, et non comme une partie des travaux de la Commission.

**M. Suljuk** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Mes collègues qui se sont exprimés avant moi vous ont adressé, Monsieur le Président, leurs félicitations. À mon tour, donc, de vous féliciter, vous et le Bureau, et de vous assurer du plein appui de la délégation pakistanaise. Nous espérons que la session de la Première Commission sera constructive.

Je me rallie à l'intervention et aux observations faites par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

À l'instar de mes collègues qui ont mis en avant des éléments ou formulé des questions, j'aimerais qu'à la présente session soient abordées les questions suivantes.

La première a trait à la transparence dans les travaux de la Commission. Nous espérons, Monsieur le Président, que vous maintiendrez cette tradition. En effet, chaque fois que nous avons voulu hâter les choses, nous avons connu une situation analogue à celle-ci. Notre vœu est que nous puissions continuer à préserver la transparence dans les travaux de la Commission.

Une deuxième question connexe porte sur la circulation de l'information. À compter de lundi, nous espérons que l'information émanant du Bureau et du Secrétariat circulera correctement. Preuve en est la lettre dont nous parlons et qui, je le crois, nous est parvenue le 29 septembre. Aujourd'hui, nous sommes le 30 septembre. Pour toute information, un délai de 24 heures est trop court, en particulier lorsqu'on sait que la Commission doit entamer ses travaux ce lundi et que la séance d'organisation se tient le 30 septembre.

Nous demandons à la présidence d'assurer un flux correct de l'information, par le biais des canaux établis. Nous nous félicitons des efforts mis en œuvre pour que la Commission ne soit plus tributaire d'un support papier, mais il faut tenir compte également des contraintes techniques et technologiques qui existent et du fait que toutes les délégations ne disposent pas de moyens équivalents, notamment lorsqu'elles doivent entrer en contact avec leurs capitales. Cela prend du temps. Nous venons de toutes les parties du monde, les fuseaux horaires sont différents, de même que les contraintes. Tous ces aspects méritent d'être pris en compte.

Troisièmement, je crois rappeler, Monsieur le Président, que vous avez fait référence dans votre intervention à la pratique de la Commission. En tant qu'États Membres, nous savons tous qu'il s'agit d'un processus géré par les États Membres, que les pratiques de toute commission, qu'il s'agisse de la Première Commission ou de toute autre commission des Nations Unies, évoluent après une période transitoire. Nous devons respecter ces pratiques et ne pas changer dans la hâte l'une d'entre elles.

La question de la circulation des documents et de la participation des organisations non gouvernementales est également liée à ce qui précède. En substance, pour revenir à ce point, ma délégation voudrait s'en tenir à

la pratique de la Commission, car il est trop tôt – un vendredi soir avant la convocation ce lundi de la Première Commission – pour débattre de toute question ou pour changer de pratique.

À nouveau, je vous assure, Monsieur le Président, du plein appui de ma délégation.

**M. Langeland** (Norvège) (*parle en anglais*) : À l'instar d'autres délégations, ma délégation tient à vous adresser, Monsieur le Président, ses félicitations pour votre élection à la présidence. Je tiens également à féliciter les membres nouvellement élus du Bureau.

Je tiens à vous remercier de votre proposition concernant la participation des organisations non gouvernementales (ONG) à la Première Commission. Comme l'Allemagne, ma délégation a reçu de sa capitale une réponse favorable à la lettre qu'elle lui a envoyée. Ce dont nous débattons ici consiste pour l'essentiel à savoir comment faire participer plus efficacement la société civile. Comme j'ai cru comprendre dans cette lettre, nous débattons de la façon de faire participer la communauté des ONG à la phase thématique, une fois la discussion achevée et la liste des orateurs épuisée, nous n'interférons donc pas dans les délibérations intergouvernementales de la Première Commission.

Nous savons par expérience que la partie traditionnellement réservée aux ONG en Première Commission ne s'est pas toujours révélée très utile. Il a été difficile de susciter l'intérêt suffisant parmi les États Membres et la communauté des ONG, aussi il me paraît nécessaire de rechercher des voies novatrices.

Enfin, ma délégation considère que les commissions – les six principales commissions de l'Assemblée générale – ont leurs propres traditions et méthodes de travail. Il devrait nous être possible de rechercher des voies novatrices permettant de faire participer la société civile sans porter atteinte au caractère intergouvernemental et en garantissant la tenue de débats plus constructifs.

**M<sup>me</sup> Ledesma Hernández** (Cuba) (*parle en espagnol*) : La délégation cubaine tient à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection. Elle vous souhaite plein succès dans la conduite des travaux de la Commission.

La délégation cubaine se rallie à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés concernant notamment la participation des organisations non gouvernementales (ONG). Pour ce



qui est de la proposition visant à rationaliser la documentation, nous croyons que cette question est toujours en discussion au niveau des conférences. Il est par conséquent indispensable de continuer à distribuer les documents en salle dans toutes les langues. Si un débat s'instaure sur la participation des ONG, nous sommes disposés à y contribuer. Les ONG jouent un rôle fondamental en matière de désarmement, aussi souhaitons-nous souligner leur importance. Nous tenons également à insister sur le caractère intergouvernemental de nos débats.

**M. Koller** (Autriche) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens également à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission et à vous assurer de l'entière coopération de ma délégation.

Des instructions nous ont aussi été transmises. Nous avons reçu votre lettre et estimons que la proposition qu'elle renferme mérite non seulement d'être examinée, mais aussi, du point de vue de ma délégation, d'être appuyée sans réserve. La communauté des organisations non gouvernementales contribue à notre réflexion ici en Première Commission. La proposition visant à ce que ces organisations s'expriment dans le cadre du débat thématique nous semble très pertinente. J'ajoute que – si j'ai bien compris votre lettre – ces déclarations seraient faites dans le cadre de séances informelles, ce qui permettrait de dissiper certaines des craintes qui ont été exprimées.

**M. Simpson** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Au risque que vous soyez submergé sous le poids des félicitations, Monsieur le Président, je vous adresse, à mon tour, mes félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission pour la présente session.

Le débat que nous avons me procure un sentiment de déjà vu parce qu'il est très semblable à celui que nous avons eu en début d'année lors de la réunion d'experts gouvernementaux sur les armes légères. Des questions analogues ont été soulevées. Nous sommes très favorables à une approche plus souple à l'égard des déclarations faites par les organisations non gouvernementales (ONG) et du moment où elles sont prononcées et ce, pour plusieurs raisons. Premièrement, nous pensons – comme vous l'avez souligné, Monsieur le Président – que ce serait un moyen utile de veiller à ce que la participation des ONG soit plus centrée sur nos débats et en meilleure

adéquation avec ceux-ci. Il nous semble également que cela permettrait une économie de temps en ce sens que nous pourrions consacrer une autre séance aux contributions des États Membres et peut-être ainsi faire une large place aux contributions des ONG sur les points précis qu'elles souhaitent aborder et qu'elles considèrent comme étant utiles à nos débats.

Nous partageons les craintes qui ont été exprimées à nouveau ici aujourd'hui. Ces craintes sont tout à fait légitimes si l'on songe aux incidences de cette décision – le précédent ainsi créé, la question de savoir combien de temps y serait consacré et la date. Je pense vraiment qu'il conviendrait d'aborder ces aspects de façon plus approfondie, et la façon la plus efficace serait de le faire dans le cadre de consultations officieuses, en particulier si certains membres de la Commission n'ont pas encore eu la possibilité de consulter leurs capitales sur cette question. Cette proposition est amplement fondée mais, de toute évidence, nous devons nous assurer de recueillir le soutien de tous les États Membres avant de nous engager sur cette voie.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Lorsque j'étais jeune, j'aimais beaucoup les surprises. Il me semble que plus je vieillis, moins je les aime. C'est pourquoi en ce qui concerne la question de la transparence, je souhaite sincèrement que nous agissions dans la plus grande transparence. Je ne veux prendre aucune délégation par surprise, pas plus que je ne veux l'être moi-même. À propos de cette question, soyons très clairs : la transparence doit être le maître mot si nous voulons que la Commission obtienne de bons résultats.

J'ai clairement entendu les préoccupations exprimées par de nombreuses délégations concernant la documentation dans cette salle. Il faudra évidemment que nous nous penchions sur cette question. Quant à ma proposition visant à permettre une meilleure participation des organisations non gouvernementales, il est évident qu'il nous faudra la réexaminer. Dans les jours prochains, avec le concours du Bureau, j'entamerai des consultations avec les délégations et les groupes régionaux sur ce sujet. Nous reviendrons sur cette question lorsque chacun y verra plus clair et prendrons alors une décision appropriée.

Je remercie toutes les délégations de leurs interventions au cours de la présente séance. Nous avons pris un bon départ.

Nous ne prendrons aucune décision aujourd'hui dans la hâte. Nous le ferons en temps utile et après avoir consulté l'ensemble des délégations.

La Commission commencera ses travaux de fond, le lundi 3 octobre à 10 heures précises, dans la salle de conférence n° 1. Je me réjouis de travailler en étroite coopération avec tous les membres dans les semaines à venir.

*La séance est levée à 16 h 5.*